

# L'index égalité femmes-hommes



## Qu'est ce que c'est ?

Depuis septembre 2018, l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été mis en place afin de lutter contre les inégalités dans le monde du travail.

L'Index est un volet issu de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », il a été élaboré pour permettre aux entreprises de s'auto-évaluer en matière d'égalité Femmes Hommes sur la base de plusieurs critères, la note minimale requise étant de 75 points sur 100.

## Et Itancia dans tout ça ?

Itancia a obtenu la note de 90/100 pour l'année 2025. Un score encourageant puisqu'il est situé au-dessus du minimum requis de 75 points et est supérieur à la moyenne des entreprises françaises de 250 à 1 000 salariés.

Voici le détail de la note obtenue par indicateur :

- l'écart de rémunération femmes hommes : 35/40
- l'écart de répartition des augmentations individuelles : 20/20
- les salariées en congé de maternité ayant eu un revalorisation de salaire sur la période de référence : 15/15
- le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 05/10
- l'écart de répartition des promotions : 15/15

## Et après ?

Itancia s'engage à attirer et fidéliser les talents féminins afin de maintenir ce score.

